

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHAMBERY_ du lundi 18 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi dix-huit septembre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
Avant ouverture du Conseil Municipal : Présentation du rapport d'activités 2016 du CCAS.					
1	PARC TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT DE CASSINE 2 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE CHAMBERY-METROPOLE-CŒUR DES BAUGES ET LA VILLE DE CHAMBERY	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de convention à intervenir entre Chambéry Métropole-Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry pour la mise à disposition temporaire du parc de stationnement de Cassine 2; Autorise le maire à le signer.	1 h 03 min
2	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGES ET EN ENCLOS - AVENANT N°1	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le transfert du contrat de concession de la société Q Park France à la Société Q Park Chambéry ; Approuve le projet d'avenant tel qu'il figure en annexe à la présente délibération ; Approuve les tarifs indiqués ci-dessus ; Dit que la date d'effet de l'avenant n°1 est le 15 octobre 2017 ; Autorise le maire à signer l'avenant n°1 au contrat de concession du 1er août 2017.	1 h 13 min
3	CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS - MACRO-LOT VETROTEX	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention avec les sociétés SCCV et CAN, ci-annexée, et sa signature; Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.	1 h 37 min
4	ZAC VETROTEX - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE DESIGNER UN CONCESSIONNAIRE AMENAGEUR POUR LA REALISATION DE LA ZAC	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 10 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, après l'abandon de la procédure en cours, à procéder aux formalités nécessaires au lancement de la consultation de concessionnaire en vertu des articles R 300-4 à R 300-9 du code de l'urbanisme ; Décide de confier au concessionnaire retenu les missions définies à l'article L.300-4 du Code de l'urbanisme avec une prise en charge par ce concessionnaire des risques financiers de l'opération et une rémunération sur les résultats de cette dernière ; Autorise le Maire à signer et à publier tout acte et tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.	1 h 41 min

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
5	PROJET CENTRE COMMERCIAL LECLERC - PROTOCOLES D'ECHANGES FONCIERS	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la signature du protocole foncier ci-annexé ; Approuve la désaffectation, le déclassement et la vente des propriétés référencées ci-dessus ; Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.	1 R 44 min
6	CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET CHAMBERY METROPOLE COEUR DES BAUGES POUR UNE OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUELEMENT URBAIN (OPAH - RU) - ELARGISSEMENT DU PERIMETRE D'INTERVENTION AU CENTRE ANCIEN	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide le lancement d'une O.P.A.H.- R.U. sur le périmètre défini en annexe, pour une durée de 5 ans et retient les modalités de mise à disposition du public de la future convention de l'OPAH-RU ; Sollicite de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat une subvention au taux le plus élevé possible de ces aides à l'ingénierie pour la mission de suivi animation de l'OPAH-RU ; Sollicite la communauté d'agglomération Chambéry métropole Cœur des Bauges, délégataire des aides à la pierre et représentant l'Etat et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, pour les aides de l'Etat et de l'ANAH et pour ses aides propres ; Sollicite la SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété), nommée PROCIVIS Savoie, pour les aides financières aux propriétaires occupants ; Autorise M. le Maire ou son représentant, à signer la convention de l'OPAH et toute pièce utile, avec Chambéry métropole Cœur des Bauges, et la société PROCIVIS Savoie, et tout autre partenaire ; Autorise le Maire ou son représentant à souscrire l'accord cadre mono attributaire sans montant minimum ni maximum, à intervenir sur la base de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la base de l'étendue des besoins à satisfaire mentionnés ci-avant ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget de la Commune.	1 R 50 min
7	STATIONNEMENT ENCLOS BARBOT - STATIONNEMENT DES CARS TARIFICATION SPECIFIQUE	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 10 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les tarifs spécifiques, tels que décrits ci-dessus, pour les cars sur l'enclos Barbot avec mise en œuvre à partir du 21 septembre 2017 inclus ; Autorise le maire à les communiquer au concessionnaire, la société Q Park, pour application.	2 R 11 min
*	CESSION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION CY N°78 SISE 180 ET 196 RUE COSTA DE BEAUREGARD AU PROFIT DE CRISTAL HABITAT	Josiane Beaud		Le projet de délibération est retiré de l'ordre du jour.	

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
*	ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX SIS 89 ET 105 PLACE DE LA GARE AUPRES DE MONSIEUR THIERRY GENDRON	Josiane Beaud		Le projet de délibération est retiré de l'ordre du jour.	
8	AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DU MUSEE SAVOISIEN	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant à la convention de transfert de gestion du Musée Savoisien qui lui est proposé ; Autorise le Maire à signer cet avenant à venir, avec le Président du Conseil départemental de Savoie.	2h 18 min
9	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE POUR LE PROGRAMME DE MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE CHAMBERY	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de modernisation de l'éclairage public de la Ville de Chambéry ; Sollicite le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie pour l'obtention d'une participation financière, sous forme de subvention, la plus élevée possible, ainsi que tout autre financeur potentiel ; S'engage à financer et à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la subvention émise par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie.	2h. 22 min
10	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SAVOIE POUR LE PROJET DE DEPLACEMENT ET D'EXTENSION DU MULTI ACCUEIL « LA FARANDOLE » A CHAMBERY	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet d'aménagement du multi accueil « La farandole » à Chambéry ; Sollicite la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie pour l'obtention de l'aide financière, sous forme de subvention et de prêt, la plus élevée possible ; Sollicite le Département de la Savoie pour l'obtention de la subvention la plus élevée possible, ainsi que tout autre financeur potentiel ; Demande l'autorisation de démarrer les travaux avant l'obtention éventuelle des subventions.	2h. 27 min
11	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SAVOIE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT 2017 DU MULTI ACCUEIL « LES LAURIERS » A CHAMBERY	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet d'aménagement de la cour et des locaux du multi accueil « Les lauriers » à Chambéry ; Sollicite la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie pour l'obtention de l'aide financière, sous forme de subvention, la plus élevée possible, ainsi que tout autre financeur potentiel ; Demande l'autorisation de démarrer les travaux avant l'obtention éventuelle de la subvention.	2h. 35 min

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
12	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR ENFANCE	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accorde les subventions d'équipement proposées et autorise leur versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif au compte 2188 Enfance ligne 422 EJ30 ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions financières correspondantes.	2h.36min
13	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE CHAMP DE LA JEUNESSE	Nathalie Colin-Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 1 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Sollicite auprès de l'Etat la labellisation Information Jeunesse du bureau Savoie Information Jeunesse et du Point Inf'Haut ; Accorde une subvention de 6 000 euros à la mission locale pour la gestion du Point Inf'Haut à compter du mois de septembre 2017, à verser après rendu exécutoire de la présente délibération ; Accorde une subvention de 2 500 euros à l'association Châtaigniers pour tous pour la gestion de l'espace collégiens au deuxième trimestre 2017, à verser après rendu exécutoire de la présente délibération ; Annule les subventions de 6 000 euros et 2 500 euros accordées au centre socio-culturel de Pugnet, pour la gestion respectivement du Point Inf'Haut et de l'espace collégiens.	2h.37min
14	RESTRUCTURATION DE L'ESPACE CULTUREL ANDRE MALRAUX - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DES FINANCEURS	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de restructuration de l'espace culturel André Malraux pour un montant de 10 182 500 € HT à présenter aux financeurs ; Sollicite l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, l'ADEME ainsi que tout autre financeur pour l'obtention des aides les plus élevées possibles ; Sollicite le fonds de concours de Chambéry Métropole à Cœur des Bauges à hauteur de 50% du financement résiduel ; Demande l'autorisation de démarrer les travaux dès la réception du dossier sans attendre les décisions attributives de subvention.	3h.01min
15	CONVENTION POUR LA REALISATION D'ACTIVITES CULTURELLES ET D'EXPOSITIONS ENTRE LES MUSEES DE LA VILLE DE CHAMBERY ET LA FONDAZIONE TORINO MUSEI / PALAZZO MADAMA	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention pour la réalisation d'activités culturelles et d'expositions entre la Ville de Chambéry et la Fondazione Torino Musei/ Palazzo Madama pour une durée de quatre ans à compter de sa signature ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.	3h.03min

16	INTERVENTIONS ARTISTIQUES EN MILIEU PENITENTIAIRE	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 45 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de convention entre la Ville, le Ministère de la Justice et les différents partenaires ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier, et notamment ladite convention ; Dit que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses et recettes au budget 2017.	3 R. 04 min
17	MODALITES DE VENTE DE LA BANDE DESSINEE SUR CHAMBERY "MEMOIRES D'ELEPHANTS"	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise la revente de la bande dessinée « Mémoires d'éléphants » par tout revendeur titulaire d'un contrat de dépôt-vente avec la Ville, avec une commission de 20%.	3 R. 05 min
18	AVENANT N°3 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET L'ASSOCIATION SOC RUGBY	Bernard Léger	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 34 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 10 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet d'avenant n° 3 tel qu'il figure en annexe à la présente délibération ; Autorise le Maire ou son représentant à le signer ; Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération ; Impute cette dépense d'investissement sur le budget 2017 de la commune	3 R. 06 min
19	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : DISPOSITIF "CONTRAT ANIMATEUR SPORTIF"	Bernard Léger	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'attribuer des subventions aux clubs sportifs pour leur mission d'éducation sportive, selon le détail ci-dessus ; Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions individuelles avec chacune des dites associations selon le modèle de convention d'objectifs.	3 R. 23 min
20	APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) PORTANT SUR L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES AU TITRE DU SYNDICAT MIXTE SAVOIE-HEXAPOLE, DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE LA PROMOTION DU TOURISME	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 20 juin 2017 et 4 juillet 2017 portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du syndicat mixte Savoie-Hexapôle, du Plan Local d'Urbanisme et de la promotion du tourisme ; Mandate le Maire pour notifier la présente délibération au président de Chambéry métropole-Cœur des Bauges.	3 R. 25 min

21	GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTES AU BENEFICE DE L'APEI DE CHAMBERY POUR LA CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE "LA REVERIAZ"	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'accorder la garantie de la Commune à hauteur de 50 % pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de deux contrats d'emprunts que l'APEI DE CHAMBERY se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit agricole Mutuel des Savoie, pour un montant total de 3 327 000 €, destinés à financer la construction de la résidence de 45 logements pour personnes déficientes intellectuelles « LA REVERIAZ » et dont les principales caractéristiques sont précisées dans la délibération. Engage la Ville de Chambéry, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles en principal et intérêts, intérêts de retards, frais, indemnités et autres accessoires, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur notification recommandée de la Caisse Régionale de Crédit agricole Mutuel de Savoie, en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; Engage la Ville de Chambéry pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt correspondant à sa quotité de garantie ; Autorise le Maire, ou en cas d'absence, le Deuxième Adjoint en charge de l'Economie, des Finances, de l'Emploi et de l'Insertion, à signer en qualité de représentant du garant, le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse Régionale de Crédit agricole Mutuel de Savoie et l'emprunteur.</p>	3 R. 32 min
22	TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE PETITES CREATIONS DANS LES ESPACES VERTS ET SPORTIFS DE LA VILLE DE CHAMBERY - AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE	walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer les accords-cadres avec émission de bons de commande et tous les documents y afférent.</p>	3 R. 37 min
23	DYNAMISATION DU COMMERCE EN CENTRE-VILLE DE CHAMBERY - CONVENTION CADRE	Philippe Bard	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 1 ABSTENTION(S)	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention cadre pour la dynamisation du commerce en centre-ville annexée à cette délibération ; Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ; Approuve le versement des montants des études confiées à la CCI Savoie et à la CMA Savoie ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.</p>	3 R. 38 min

24	OUVERTURES DOMINICALES SUPPLEMENTAIRES LES DIMANCHES 3 ET 24 DECEMBRE 2017	Philippe Bard	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise les ouvertures des commerces supplémentaires des dimanches 3 et dimanche 24 décembre 2017	3h. 59 min
25	CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'AMICALE DU PERSONNEL	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la prise en charge par la Ville des locaux et des frais liés à ces derniers pour l'Amicale du personnel et la refacturation de ces prestations, selon une quote-part précisée par convention, à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, Savoie Déchets et au CCAS de Chambéry ; Approuve la convention, annexée à la présente délibération, s'y rapportant ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.	4h. 01 min
26	ACTES PASSES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu.		4h. 02 min
27	QUESTION AU MAIRE - CONDITIONS D'ACCUEIL DE MIGRANTS A CHAMBERY	Bernadette Laclais	Réponse écrite à la question écrite de l'opposition. Pas de vote.		4h. 06 min
28	VOEU DU MAIRE - SUPPRESSION DE LIGNES TGV	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité		4h. 08 min

*N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des Conseils Municipaux, disponibles sur le site internet de la Ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le 2 septembre 2017.

Aloïs Chassot
Secrétaire de Séance



Michel Dantin
Maire

